

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT POUR UNE ASSOCIATION QUI S'APPUIE SUR LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR FACILITER L'INSERTION OU LA RÉINSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE

٠	1	èr	e d	em	an	de

♦ Renouvellement

IDENTITE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION			
NOM:			
Prénoms:			
Date de naissance :	Né(e) le :		
Lieu de naissance :	à		
Nationalité :			
Adresse postale :			
N°de téléphone :			
Adresse électronique :			

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSOCIATION		
Nom ou raison sociale:		
Statut juridique :		
N°de SIREN ou de SIRET :		
Adresse du local d'activité :		
N° de téléphone :		
Adresse électronique :		

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel: prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

IDENTITE DE LA PERSONNE MANDATEE POUR ENCADRER L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE			
NOM:			
Prénoms:			
Date de naissance :	Né(e) le :		
Lieu de naissance :	à		
Nationalité :			
Adresse postale :			
N°de téléphone :			
Adresse électronique :			

CATÉGORIES ENSEIGNÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT (COCHER LES CATÉGORIES ENSEIGNÉES):			
AM	C1		
A1	C1E		
A2	С		
A	CE		
B/B1	D1		
В96	D1E		
BE	D		
	DE		

MOYENS ET P	ERSONNELS (Y COMPRIS L'EXP	LOITANT) DE L'ETABLISSEMENT
	Nombre d'enseignants attachés à l'établissement	Nombre de véhicules attachés à l'établissement (préciser catégorie véhicule et marque)
Formation B /B1		
Formation AM		
Formation A1		
Formation A2		

Formation A	
Formation C1	
Formation C1E	
Formation C	
Formation CE	
Formation D1	
Formation D1E	
Formation D	
Formation DE	

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande ainsi que l'authenticité des documents transmis.

Je m'engage à signaler toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément. Je prends connaissance de l'obligation de solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Fa	.+	$\overline{}$	le
-		-	_
		u	_

Signature



AGRÉMENT DES ASSOCIATIONS QUI S'APPUIENT SUR LA FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR FACILITER L'INSERTION OU LA RÉINSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE (Arrêté Ministériel du 8 janvier 2001)

&-----

Pièces à joindre à la demande d'agrément

- // 1° Un justificatif d'identité du président de l'association et, le cas échéant, de la personne mandatée pour encadrer l'activité d'enseignement de la conduite ;
- // 2° La copie des statuts et de la déclaration de l'association publiée au Journal officiel, ainsi que, le cas échéant, la dernière déclaration de changement des personnes chargées de l'administration ou de la direction de ladite association ;
- // 3° La copie de la convention signée avec l'Etat, une collectivité locale, un établissement public ou une association chargée d'une mission de service public ou des décisions d'attribution de subventions par ces mêmes collectivités ;
- // 4° Une fiche décrivant la ou les catégories de public concerné, conformément à l'article R.213-8 (2°) du code de la route ;
- √ 5° La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile et pour chacun d'entre eux la photocopie de leur autorisation d'enseigner ou le cas échéant de leur autorisation temporaire et restrictive d'exercer, en cours de validité. Toute modification doit être signalée au préfet auprès duquel le dossier a été déposé.
- √6° L'adresse, la description et le plan du local destiné à l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ; (un justificatif d'hébergement ainsi qu'une attestation d'assurance pour les locaux)
- $\sqrt[4]{7}$ ° La justification de propriété ou de location du ou des véhicules d'enseignement ainsi que, pour chaque véhicule, l'attestation d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances ;

Pièces à joindre à la demande de renouvellement d'agrément

- √ 5° La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile et pour chacun d'entre eux la photocopie de leur autorisation d'enseigner ou le cas échéant de leur autorisation temporaire et restrictive d'exercer, en cours de validité. Toute modification doit être signalée au préfet auprès duquel le dossier a été déposé.
- // 7° La justification de propriété ou de location du ou des véhicules d'enseignement ainsi que, pour chaque véhicule, l'attestation d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances;